

Annexe aux plans d'études de la  
Faculté des sciences

# Dispositions de transition en Biochimie et Biologie

Basées sur les décisions du Conseil de Faculté du 26 mai 2015

## Dispositions de transition 2014-2015

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-es dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, Master) est dans un plan d'études antérieur à 2013, soit :

- Bachelor of Science en sciences en Biochimie
- Bachelor of Science en sciences en Biologie
- Master of Science in Biology (options Biochemistry, Neuro and Developmental Biology, Ecology and Evolution, Plant-Microbe Interactions)
- Branches complémentaires (BCo) en Biologie
  - BCo BIOLOGIE SPECIALE à 30 ECTS
  - BCo BIOLOGIE B à 60 ECTS
  - BCo BIOLOGIE C à 60 ECTS pour le DAES II
  - BCo BIOLOGIE D à 60 ECTS et 90 ECTS pour le DAES II
- Branches complémentaires (BCo) en Biochimie
  - BCo BIOCHIMIE à 30 ECTS
  - BCo BIOCHIMIE à 60 ECTS
  - BCo BIOCHIMIE à 30 ECTS pour étudiant-es en BMS
- Bachelor of Science pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BSc\_SI)
- Branches de la Faculté des sciences pour le Bachelor of Arts pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BA\_SI)
- Branches propédeutiques en biologie
- Branches propédeutiques en biochimie
- Branches complémentaires en sciences biomédicales

La révision 2014-2015 des plans d'études en biologie et biochimie a pour conséquence des changements de codes, de dénomination et de nombre de crédits par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

### UEs au niveau BSc et MSc:

**L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante. L'étudiant-e qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2<sup>ème</sup> essai dans l'ancienne UE, sur demande auprès du conseiller d'études.**

UE selon l'ancien plan d'études		ECTS	UE selon le nouveau plan d'études		ECTS
BC.0111	Fondements de biochimie et	5	BC.0119	Fondements de biochimie	6
ME.2111	Introduction à la microbiologie	1			
BC.0025	Génomique	1.5	BC.7003	Introduction à la bioinformatique et à la génomique	4.5
BC.7001	Introduction à la bioinformatique	3			
ME.6307	Microbiologie générale	3	ME.5103	Microbiologie générale et médicale	3
BL.0026	Travaux de microbiologie générale	1	ME.6309	Travaux pratiques de microbiologie générale et médicale	1
BC.0050	Travaux pratiques avancés: divers thèmes	2.5	BC.0120	Stage de laboratoire en Biochimie I et II; Laborpraktikum	
à			BC.0121*	in Biochemie I und II, Biochemistry laboratory rotation I	
BC.0060				and II (SA/SP)	
				* actif depuis SA2015. Deux TP d'une valeur de 2.5 ECTS (BC.0050, BC.0051, BC.0057 ou BC.0060) peuvent être remplacés par BC.0120 ou BC.0121.	

#### Remarques:

- Si BC.0117 et BC.0118 ont été prises durant le Bachelor, les UEs de Master BC.4201 et BC.4202 ne peuvent pas être suivies et doivent être remplacées par des UEs à choix.
- Si BC.0056 a été validée durant le Bachelor, l'UE de Master BC.4203 ne peut pas être suivie et doit être remplacée par une/des UEs à choix.
- Si BC.7002 a été validée durant le Bachelor, l'UE de Master BC.7103 ne peut pas être suivie et doit être remplacée par une/des UEs à choix.
- Les UEs du programme des semestres 3 et 4 de la branche complémentaire "Sciences médicales fonctionnelles" doivent être suivies selon le plan d'études 2014.